

Direction de l'Industrie

### AIRBUS HELICOPTERS

Laurent VERGELY

Directeur d'Etablissement de Marignane

*Affaire suivie par :*

*Luc AMARGIER*

*T 06 81 05 15 34*

*E [luc.amargier@airbus.com](mailto:luc.amargier@airbus.com)*

*N/Réf: SP1804111*

*EDM-LV/LA/sm*

### MAIRIE DE VITROLLES

A l'attention de Monsieur Loïc GACHON

Direction adjointe de la Vie Citoyenne et  
développement Urbain

Bât. L'Azuréen – Arcade des Cîteaux

13 127 VITROLLES

11 Juillet 2018,

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR N°1A 150 780 8627 6

**OBJET : Dires\_Enquête Publique DUP - ZAC CAP Horizon**

Monsieur Le Maire,

Ce courrier fait suite à l'étude du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'opération d'aménagement de la ZAC Cap Horizon de la Commune de Vitrolles.

Dans le cadre de la dite Enquête Publique actuellement en cours, Airbus Helicopters en qualité de propriétaire de la parcelle CH52, et locataire exploitant des parcelles CH71, AZ45/46/51 et CI2, souhaite déclarer au Registre officiel les observations suivantes :

#### **1. Parcelle CH52, CH71 (Expropriation Phase 1) :**

Le Foncier visé de propriété AIRBUS, d'une superficie de 7 492 m<sup>2</sup>, est exploité en totalité par la société Airbus Helicopters pour répondre au besoin de stationnement de ses employés travaillant sur le site de Vitrolles.

Dans la cadre de l'aménagement de la future ZAC Cap Horizon, aucun aménagement lié au stationnement nécessaire dans la zone n'a été prévu.

A ce titre, ainsi que cela vous a été indiqué oralement, Airbus Helicopters souhaite, dans le cadre de la présente Enquête Publique, en tant que propriétaire de la parcelle CH52 et exploitant principal de la parcelle CH71, terrains concernés par la déclaration d'utilité publique :

- connaitre les projets d'aménagement de la ZAC permettant de substituer la perte de plus de 322 places de stationnement pour ses salariés.

**→ En effet, l'aménagement de la ZAC ne doit-il pas permettre le maintien et l'expansion des activités économiques existantes ?**

**→ Quelles infrastructures routières et/ou transport en commun seront mis en place afin de conserver et améliorer l'attractivité économique de la ZAC et ses alentours ?**

**→ Enfin, quel programme immobilier sera mis en place afin de remplacer les parcs de stationnement supprimés et d'absorber ainsi l'augmentation du nombre de stationnements générés par l'attractivité de la ZAC ?**

- connaitre les tenants et aboutissants du maintien d'une servitude de passage sous la route départementale 20 depuis la parcelle CH71, permettant anciennement un accès direct des salariés Airbus Helicopters depuis le site de Vitrolles, vers le parc de stationnement existant sur les parcelles CH52 et CH71.

**→ La servitude de passage existante semble être conservée au profit d'Airbus Helicopters dans le projet. Nous souhaiterions savoir dans quel but ?**

## **2. Parcelles AZ45/46/51 (Expropriation Phase 1) :**

Ce Foncier de propriété AIRBUS, d'une superficie de 24 330 m<sup>2</sup>, est exploité en totalité par la société Airbus Helicopters pour répondre au besoin de stationnement de ses employés travaillant sur le site de Vitrolles ainsi qu'aux besoins de création d'espaces verts prescrits par le plan local d'urbanisme.

Dans le cadre de l'aménagement de la future ZAC Cap Horizon, le périmètre d'aménagement validé par la Délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015, n'intégrait pas les parcelles AZ45/46/51.

A ce titre, et dans le cadre de la présente Enquête Publique, Airbus Helicopters en tant que locataire et exploitant principal des terrains concernés par la déclaration d'utilité publique :

- Demande le retrait officiel des parcelles susmentionnées, non concernées par le périmètre de la ZAC référente à la demande d'utilité publique liée à l'aménagement de la ZAC CAP Horizon de la commune de Vitrolles ;

**→ Le périmètre de la présente DUP, ne doit-il pas correspondre au périmètre d'aménagement de la ZAC CAP Horizon tel que défini lors de l'Enquête Publique réalisée à cet effet en 2015 ?**

- Souhaite connaitre les projets d'aménagement de la ZAC permettant de substituer la perte de plus de 122 places de stationnement pour les salariés Airbus Helicopters, avec les mêmes remarques que précédemment :

**→ L'aménagement de la ZAC ne doit-il pas permettre le maintien et l'expansion des activités économiques existantes ?**

**→ Quelles infrastructures routières et/ou transport en commun seront mis en place afin de conserver et améliorer l'attractivité économique de la ZAC et ses alentours ?**

**→ Enfin, quel programme immobilier sera mis en place afin de remplacer les parcs de stationnement supprimés et d'absorber l'augmentation du nombre de stationnements générés par l'attractivité de la ZAC ?**

- Enfin, dans l'hypothèse où ces parcelles resteraient incluses dans le projet d'aménagement de la ZAC Cap Horizon malgré l'absence de cohérence du périmètre DUP et ZAC, Airbus Helicopters entend alerter l'autorité compétente sur les points suivants :

**→ En matière de gestion des eaux pluviales, les surfaces imperméabilisées existantes sises sur ces parcelles sont raccordées au réseau interne d'évacuation des eaux pluviales Airbus Helicopters. En cas de cession du foncier, nous souhaiterions connaître comment sera traité le rejet des eaux pluviales sur ce secteur et qu'en sera-t-il des aménagements existants réalisés et financés par Airbus Helicopters pour répondre aux prescriptions de la Loi sur l'eau ?**

**→ De même en matière d'urbanisme, concernant le respect des prescriptions du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vitrolles pour l'ensemble des nouvelles constructions réalisées sur le site Airbus Helicopters de Vitrolles, grâce au maintien en l'état par nos soins des espaces boisés classés (EBC) et Naturels (N) du corridor vert que compose les parcelles AZ45/46/51. En cas de cession du foncier, nous souhaiterions savoir qu'en sera-t-il des droits acquis sur ce secteur et de la validité des permis de construire accordés répondant au besoin d'espace vert, grâce à la préservation du corridor ?**

**→ De même encore, la route de sortie de notre site dénommé « Eurosud » contigu à ces parcelles ainsi que l'ensemble des réseaux de ce site et ceux de nos fournisseurs de fluides sont situés et passent sur ou sous ces parcelles. En cas de cession du foncier, Airbus Helicopters souhaiterait connaître les servitudes de passage et de tréfonds envisagées pour le maintien du bon fonctionnement de ce site.**

### **3. Parcelles C12 (Expropriation Phase 1) :**

Ce Foncier de propriété Conseil Départemental, d'une superficie totale de 7 865 m<sup>2</sup>, exploité en totalité par la société Airbus Helicopters, occupant de ces parcelles pour répondre au besoin de stationnement de ses employés travaillant sur le site de Vitrolles.

Dans le cadre de l'aménagement de la future ZAC Horizon, aucun aménagement lié au stationnement nécessaire dans la zone n'a été prévu.

A ce titre, et dans le cadre de la présente Enquête Publique, Airbus Helicopters en tant qu'exploitant principal du dit terrain :

- Souhaite connaître les projets d'aménagement de la ZAC permettant de substituer la perte de 226 places de stationnement pour les salariés Airbus Helicopters avec les mêmes remarques que précédemment :

*→ L'aménagement de la ZAC ne doit-il pas permettre le maintien et l'expansion des activités économiques existantes ?*

*→ Quelles infrastructures routières et/ou transport en commun seront mis en place afin de conserver et améliorer l'attractivité économique de la ZAC et ses alentours ?*

*→ Enfin, quel programme immobilier sera mis en place afin de remplacer les parcs de stationnement supprimés et d'absorber l'augmentation du nombre de stationnements générés par l'attractivité de la ZAC ?*

En conséquence, dans le cadre de la présente Enquête Publique, nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération nos présentes observations nécessaires au maintien dans de bonnes conditions et au futur développement de notre activité aéronautique dans le département des Bouches-du-Rhône. En effet, ce projet est susceptible d'avoir des incidences importantes pour notre société de par la suppression des parkings et des espaces verts existants tant en termes de répercussion sur la circulation routière publique et le stationnement déjà difficile dans cette zone que sur le fonctionnement de notre site Eurosud voire de notre site principal de Vitrolles/Marignane et de fait sur notre activité économique elle-même.

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos respectueuses et sincères salutations.



Laurent VERGELY